
COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 juin 2025

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE DES BATONNIERS

La Conférence des bâtonniers, réunie en assemblée générale le 27 juin, a procédé à l'élection **de son premier vice-président**, qui prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2026.

M. Christophe Bayle, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats du barreau de Bordeaux, a été élu avec 23 057 voix sur 33 651 votants (33 069 suffrages exprimés). Il succède à M. Jean-Raphaël Fernandez, ancien bâtonnier du barreau de Marseille, président de la Conférence depuis janvier 2024.

Monsieur le bâtonnier Bayle a prêté serment en 2001 à Strasbourg. Il a exercé au sein de la SCP Schreckenbergh Parnière & Associés de 2001 à 2004, avant de rejoindre le cabinet Bayle où il est devenu associé. Depuis 2014, il est avocat associé au sein de la SCP Bayle-Joly. Il a été membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Bordeaux pendant neuf ans et a été bâtonnier en 2020 et 2021. Il est également, depuis 2022, membre du Bureau de la Conférence des bâtonniers dont il a assuré la vice-présidence lors de ces trois dernières années.

Son programme, résumé par le slogan « *Pour une Conférence des bâtonniers plus forte, plus influente, en lien permanent avec les barreaux* », a été plébiscité par les membres votants.

Contact presse

Prescyllia DUMAS

e-mail : pdumas@conferencedesbatonniers.com

tél. : 01 44 41 99 13

A propos de la Conférence des bâtonniers

La Conférence des bâtonniers regroupe, exception faite du barreau de Paris, l'ensemble des bâtonniers en exercice de France. Créée il y a plus de cent dix ans, la Conférence des bâtonniers est un lieu de travail, de créativité et de débats intenses et ouverts, pour celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des Barreaux. La Conférence parce qu'elle est la réunion volontaire des bâtonniers incarne l'ordinalité en mouvement.
